

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN DANSE
SESSION 2026**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 16 mars 2026

Arrête

Article 1 :

Les candidates dont les noms suivent sont admises à la certification complémentaire en danse :

DEBEAUPTE Magali, professeure certifiée d'éducation physique et sportive, collège privé Saint-Joseph, Caen,
PERIER Cindy, professeure certifiée d'éducation physique et sportive, collège Raoul Dufy, Le Havre.

Article 2 :

Les intéressées bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 8 avril 2026

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Signé
Valérie CABUIL